



Publication sur le site internet le : **29 SEP. 2023**
Transmission au contrôle de légalité le : **29 SEP. 2023**

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-090 **Conseil municipal du 25 septembre 2023**

Le Lundi Vingt Cinq Septembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS (arrivée à 19h30), Sébastien PRODHOMME (arrivée à 19h35), Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s : Carine MATHIEU

Excusée(s) : Katharina THOMAS

Pouvoir : Katharina THOMAS pour Myriam RIALET

Ont été désignées secrétaires de séance : M. Bruno DE KERGOMMEAUX et M. Nabil ZEROUAL.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34
Date de la convocation : 19 septembre 2023
Date de la publication : 28 septembre 2023

2023-090 FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT – HAPICOOP POUR L'OPERATION DE 11 LOGEMENTS A LA GILARDERIE – CAISSE FEDERALE DU CREDIT-MUTUEL - AVENANT

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2252-1 et L.2252-2,

Vu la délibération n°172-21 du conseil municipal du 13 décembre 2021 accordant une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le prêt à intervenir auprès de la Caisse fédérale du Crédit-Mutuel au bénéfice de la société Hapi'coop pour le projet d'acquisition en VEFA de 11 logements en faveur des travailleurs en situation de handicap,

Vu le contrat de prêt locatif social n° 10278 00140 00020280901 émis par la Caisse fédérale du Crédit-Mutuel, portant sur un montant de 774 518 € sur une durée de 25 ans au taux de 1.15 %,

Vu le projet d'avenant annexé à la présente délibération, réceptionné en mairie le 9 juin 2023,

Vu l'avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 14 septembre 2023,

CONSIDERANT le dysfonctionnement informatique soulevé par le prêteur lors de l'édition du contrat, à savoir une édition à blanc de la clause portant sur le calcul de l'indemnité de remboursement par anticipation,

CONSIDERANT la demande du prêteur de modifier, par avenant, l'article 4.3.4 du contrat, en la complétant avec le taux de 0.86 %,

CONSIDERANT que les autres clauses du contrat demeurent inchangées,

CONSIDERANT l'obligation d'obtenir l'accord des garants,

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

APPROUVE le projet d'avenant au contrat n° 10278 00140 00020280901 émis par la Caisse fédérale du Crédit-Mutuel, pour le financement de la société Hapi'coop, dans le cadre du projet d'acquisition en VEFA de 11 logements en faveur des travailleurs en situation de handicap,

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, et notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,

Bruno de KERGOMMEAUX

Nabil ZEROUAL